

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0.21
ER 2	Élargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0.08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public, chemin de Gajanet	Commune	0.04
ER 4	Régularisation/ acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0.26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0.05

Légende

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Emplacement réservé (ER)

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Servitude de mixité sociale (SMS)

Protection des itinéraires de promenades et de randonnées

Marge de recul le long des voiries départementales

Réseau de liaison - 25 m

Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

Préservation des pelouses sèches

Préservation des ripisylves

Préservation des zones humides

Protections paysagères

Protection paysagère

Alignement d'arbres remarquables

Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

Protection d'élément des patrimoine bâti

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré

Bâti agricole

Bâtiment

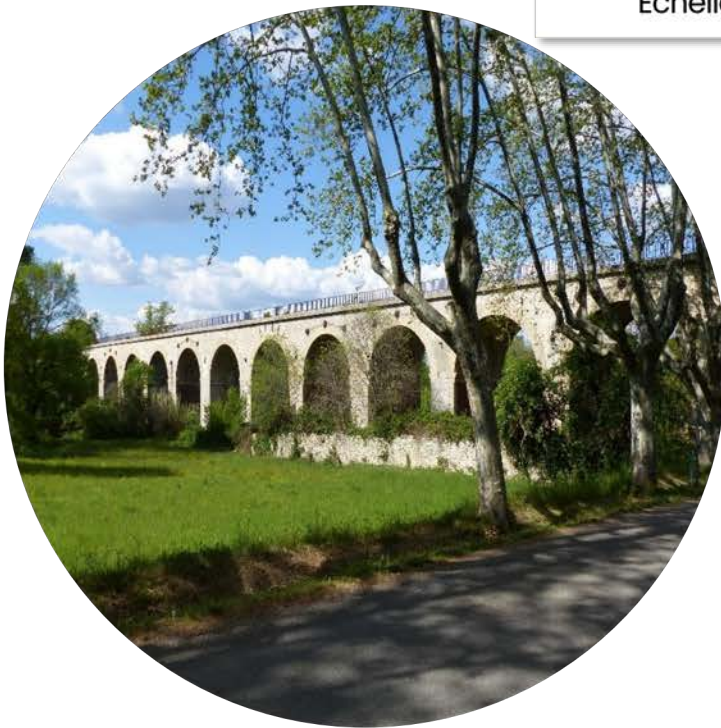
Parcelle cadastrale



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général



Echelle : 1/5 000ème

Révision générale du PLU arrêtée le :

SARL Alpicité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBLUN
Tél : 04 92 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

0 250 500 m

